

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
24/10/2016

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

16P0171

1. Intitulé du projet

Construction d'équipements sportifs, de logements/résidences et de commerces sur la parcelle AR 228 (secteur de la Pointe de Trivaux) – Meudon (92)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 36 : Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Critère de la rubrique 36 : Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés. Critère de la rubrique 38 : Equipements culturels, sportifs ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1 000 personnes et moins de 5 000 personnes.
Rubrique 38 : Construction d'équipements culturels, sportifs ou de loisirs.	Caractéristiques du projet : Le projet consiste en l'aménagement de 37 295 m ² de surface de plancher donnant lieu à permis de construire. Cette surface est inférieure au seuil de 40 000 m ² . Le complexe sportif, comprenant deux infrastructures, aura une capacité d'accueil totale d'environ 2 840 personnes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Construction de bâtiments d'une surface de plancher totale de 37 299 m².

Les bâtiments projetés supporteront plusieurs types d'occupation :

- Commerces (3 000 m²),
- Logements accession (237 logements environ) et intermédiaire (59 logements environ),
- Résidence seniors (114 logements environ),
- Résidence étudiante (118 logements environ),
- Parc de stationnement réglementé (507 places de stationnement),
- Espace forme,
- Locaux professions libérales,
- Complexe sportif (patinoire privée et stade de football) d'une capacité d'accueil d'environ 2 840 personnes.

Les espaces ainsi créés ont vocation à former un îlot de quartier répondant aux besoins fonctionnels de proximité (logements, commerces, loisirs).

4.2 Objectifs du projet

Les espaces créés dans le cadre du projet ont vocation à former un quartier cohérent répondant aux besoins fonctionnels de proximité (logements, commerces, loisirs).

De plus, le projet répond à la volonté de requalification du quartier existant de la Pointe de Trivaux défini par le conseil municipal de la ville de Meudon. Dans le cadre d'une concertation associant les habitants, les acteurs économiques, les associations locales et les autres personnes concernées, des objectifs de l'aménagement du quartier ont été précisés :

- repenser de manière équilibrée et ambitieuse l'aménagement du site,
- favoriser la mixité des activités (équipements, logements, commerces, emplois.....),
- procéder à une requalification urbaine,
- trouver une nouvelle identité au secteur,
- intégrer les infrastructures, l'accessibilité et les déplacements,
- prendre en compte le développement durable (piliers environnemental, économique, social) et réduire son empreinte écologique.

Ces objectifs ont été retranscrits dans le Plan Local d'Urbanisme (approuvé le 13 avril 2010 et modifié à quatre reprises) par les modifications 1,2 et 4.

Le projet a donc pour objectifs de créer des équipements et des espaces d'habitation et de vie sur des parcelles actuellement occupées par des terrains de sports municipaux. Il permettra de répondre aux besoins de développement de la commune de Meudon sans préjudice pour les espaces naturels et en respectant les objectifs de développement du quartier de la Pointe de Trivaux définis par la ville de Meudon.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les études de conception sont démarrées depuis mai 2016.
Le dépôt du permis de construire est prévu en décembre 2016.

L'objectif de démarrage des travaux est fixé en octobre 2017. Le phasage des travaux pour les différentes infrastructures s'effectuera de la manière suivante :

Equipements sportifs

- Octobre 2017 : démarrage des travaux,
- Septembre 2019 : mise à disposition du stade,
- Février 2020 : livraison prévisionnelle.

Bâtiment logement nord

- Octobre 2017 : début des travaux,
- Septembre 2019 : livraison prévisionnelle.

Bâtiment logement sud

- Décembre 2018 : début des travaux,
- Septembre 2020 : livraison prévisionnelle.

Voie et Réseaux Divers (VRD) : les travaux s'échelonnent de mars 2019 à septembre 2020 (voir cahier de phasage en annexe J pour plus de précisions).

Le cahier de phasage en **Annexe J** reprend ces éléments.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les équipements et aménagements créés s'intégreront au fonctionnement général de la commune en proposant notamment des équipements d'importance communale et supracommunale (patinoire).

Le projet s'intègre plus particulièrement dans le secteur existant de la Pointe de Trivaux et dans le cadre des objectifs de requalification de celui-ci définis par la commune.

Ainsi, le projet proposera :

- Des infrastructures de qualité intégrant notamment des équipements privilégiant les déplacements en modes doux et alternatifs (locaux à vélos, voitures partagées, Zen Park) et les accès PMR,
- Des espaces publics de qualité intégrant des objectifs de développement durable et prise en compte des enjeux environnementaux,
- Des commerces de proximité,
- Des logements.

Les performances énergétiques retenues pour l'ensemble des logements concernent :

- le label Effinergie+,
- la certification NF Habitat HQE.

La consommation réglementaire (chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation, éclairage et auxiliaires de distribution) des logements sera donc inférieure à 48 kWh/m²/an, représentant un gain de 30% par rapport à 2012.

Par ailleurs, le projet s'organise autour d'engagements pris en faveur du développement durable :

- un écologue interviendra dans le cadre du label Biodiversity,
- la démarche « Habitat Plus Sain » sera adoptée afin d'améliorer le confort de vie des habitants au sein de leurs logements,
- une réflexion sera menée sur la réduction des énergies grises par la mise en place de bilan Energies Grises (Bâtiments bas carbone).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire.

Le projet de patinoire ne sera pas soumis à une procédure au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les installations de compression mises en place présenteront une puissance absorbée totale estimée à 460 kW environ. Celle-ci étant bien inférieure à 10 MW, l'installation ne sera pas soumise à une procédure ICPE au titre de la rubrique 2920.

Aucune procédure de maîtrise foncière n'est nécessaire, des accords étant en cours entre la commune de Meudon et le maître d'ouvrage.

Le projet n'est concerné par aucune rubrique de la nomenclature Loi sur l'Eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre de la procédure de demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
o Surface de la parcelle concernée	23 414 m² (partie de la parcelle cadastrée AR 228)
o Surface de plancher totale du projet	37 299 m² de SDP
- Commerces	2 600 m ² de SDP
- Logements/résidences	27 970 m ² de SDP
- Patinoire/espace forme/Stade de football	6 579 m ² de SDP
- Locaux divers	150 m ² de SDP

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelle AR 228

Rue Maskeret-Batia – Avenue de Villacoublay – rue du Petit Clamart

Secteur de la Pointe de Trivaux – Meudon la Forêt
Commune de Meudon (92)

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 13 ' 38 " E Lat. 48 ° 46 ' 59 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? Sans objet.

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Plusieurs parcelles ont été cédées par la ville de Meudon dans le cadre du renouvellement du quartier existant de la Pointe de Trivaux.

Le projet de construction d'infrastructures sur la parcelle AR228 faisant l'objet du présent formulaire est considéré comme indépendant au sein du quartier existant de la Pointe de Trivaux, notamment vis-à-vis de l'occupation actuelle du sol au droit du site, du dimensionnement et des caractéristiques du bâtiment et des équipements.

Le projet représente une unité fonctionnelle.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet s'inscrit sur un secteur déjà fortement urbanisé, en contexte urbain dense.

Actuellement, la parcelle concernée par le projet est occupée par des équipements de sports et loisirs (terrains de sports municipaux) et quelques constructions (club house, etc.).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan Local d'Urbanisme de Meudon a été approuvé le 13 avril 2010 et modifié à quatre reprises. Trois de ces modifications concernent directement le projet (modifications 1, 2 et 4).

Le PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale mais contient un rapport de présentation reprenant les grandes lignes d'une évaluation environnementale. Un PADD est également annexé.

Le projet est situé en Zone UC, sous-secteur UCc (partie du quartier de Meudon-la-Forêt au sein duquel se situe la Pointe de Trivaux).

La zone UC (et le sous-secteur UCc) est une zone constructible. Le sous-secteur UCc reprend notamment les objectifs définis par la ville de Meudon pour le développement de la Pointe de Trivaux.

Le projet prenant en compte ces objectifs, il est donc compatible avec le PLU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet ne se situe pas sur une ZNIEFF de type I ou de type II et n'entre pas dans le périmètre d'un APPB. Les ZNIEFF de type II les plus proches sont les suivantes : - Forêts domaniales de Meudon et de fausses-reposes et parc de Saint-Cloud (à 850 m), - Forêt de Verrières (à 830 m). La ZNIEFF de type I la plus proche se situe à 850 m : Forêt de Meudon et bois de Clamart (Annexe 5)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet ne situe pas à proximité d'un parc national, d'un parc naturel marin, d'une réserve naturelle ou d'un parc naturel régional. Le PNR le plus proche est situé à 9,5 km, il s'agit du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conformément à la directive européenne, le PPBE sur le territoire du Grand Paris Seine Ouest (GPSO) a été mis à disposition du public du 6 août au 6 octobre 2012 et approuvé le 11 octobre 2012. Le secteur d'étude se situe en limite de l'emprise de la zone affecté au titre de l'arrêté préfectoral portant classement des infrastructures de transport terrestres et prescrivant l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit (D987 et de l'avenue de Villacoublay à proximité).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Meudon est concernée par : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Aléa inondation (PPRI), approuvé le 9 janvier 2004</i> : zone d'étude non concernée ; - <i>PPRn Carrières, approuvé le 25 novembre 1985</i> (arrêté préfectoral) : non concernée ; - <i>PPRn Affaissement et glissement de terrains, prescrit le 15 avril 2003</i> (arrêté préfectoral n°2003/096) : zone d'étude non concernée. La commune n'est pas soumise à un PPRt, néanmoins le site d'étude se situe à proximité immédiate de canalisations règlementées de transport de matières dangereuses sous pression (gaz à haute pression). Voir <i>Annexes L, M et N</i> .
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude ne se situe pas sur un site ou sur des sols pollués. Les deux entités classées BASIAS les plus proches sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - IDF7802264 sur la commune de Vélizy Villacoublay, - IDF9206884 sur la commune de Meudon. Ces deux activités sont actuellement terminées. Une évaluation environnementale des sols est disponible en <i>Annexe G</i> .
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe en Zone de Répartition des Eaux de l'Albien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage d'eau destiné à l'alimentation en eau potable.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet ne se situe pas sur un site classé ou inscrit. Les deux sites les plus proches sont : <ul style="list-style-type: none"> - Au nord : site inscrit « Bois de Meudon et Viroflay et leurs abords (à 850 m), - Au sud : site classé « Vallée de la Bièvre » (à 1 300 m). Voir <i>Annexe 5</i> .
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité immédiate d'un site Natura 2000. Le site le plus proche se situe à plus de 10 km de la zone d'étude : « Massif de Rambouillet et zones humides proches » (FR1112011 au titre de la directive oiseaux).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'alimentation en eau du projet en phase chantier et exploitation sera assurée par un raccordement au réseau.</p> <p>Des eaux d'infiltration météoriques piégées localement par le toit des argiles à meulière peuvent être observables selon les périodes de terrassement.</p> <p>Les travaux pourraient, de ce fait, nécessiter une purge de celles-ci en phase travaux, avec un volume estimé faible.</p> <p>Voir le diagnostic géotechnique en Annexe F pour plus d'informations.</p>
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au droit du site d'étude, deux masses d'eau souterraines sont présentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Craie et tertiaire du Mantois à l'Hurepois (FRHG102) d'ordre 1, - L'Albien-Néocomien captif (FRHG218) d'ordre 2. <p>Selon les informations disponibles sur le visualiseur Infoterre, le puit référencé 01835D0052/P2 présentait un niveau d'eau de 41,5 m sous la surface du sol en 1973. La nappe phréatique est donc située en profondeur au sein des sables de fontainebleau.</p> <p>Des eaux d'infiltration météoriques piégées localement par le toit des argiles à meulière peuvent être observables selon les périodes de terrassement. Les travaux pourraient, de ce fait, nécessiter une purge de celles-ci en phase travaux, avec un volume estimé faible.</p>
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les matériaux excédentaires sont uniquement constitués de terres à excaver dans le cadre des travaux de terrassement du projet de construction. Celles-ci seront évacuées dans les décharges spécifiques adéquates (classe III pour la grande majorité de celles-ci).</p>
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux (construction de bâtiments de plusieurs étages et d'équipements sportifs).</p> <p>Suivant les nécessités de remblaiement du projet, certaines terres resteront sur le site conformément aux recommandations du plan de gestion géré par la maîtrise d'œuvre spécifique.</p>
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit dans un contexte déjà fortement urbain : actuellement la parcelle est occupée par des terrains de sports communaux.</p> <p>De ce fait, la destruction puis l'installation des nouvelles infrastructures ne devrait pas avoir d'incidence notable sur la faune, la flore, les habitats et les continuités écologiques.</p> <p>NB : Des inspections de terrain ont été réalisées et n'ont pas mis en évidence la présence d'espèce protégée (voir Annexe E). Une attention particulière à la gestion des espèces invasives (dont une station a été repérée sur le site, voir Annexe 3) sera mise en place au cours des travaux pour éviter toute dissémination.</p>
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La zone d'étude est concernée par plusieurs PPRn et située au sein d'un territoire couvert par un PPBE. La parcelle se trouve hors des zones soumises aux risques naturels mais à proximité d'une route très fréquentée (source de bruit) sous laquelle passe un réseau de gaz.</p> <p>Le projet planifié sur la parcelle n'aura pas d'incidences sur les zones à sensibilités particulières de la commune de Meudon. Le projet n'est pas source de bruit supplémentaire, l'exposition au bruit des riverains ne devrait pas être modifiée.</p> <p>La proximité d'une canalisation de gaz sera prise en compte en phase travaux et en phase exploitation (voir Annexe L).</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le secteur est actuellement anthropisé (terrains de sports communaux) avec quelques espaces plantés aux alentours. Aucun espace naturel n'est concerné par le projet.</p> <p>Le projet n'aura donc pas d'incidence sur la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par un Plan de prévention des Risques Technologiques (PPRt).</p> <p>Néanmoins il est situé à proximité immédiate de canalisations de transport de gaz à haute pression (sous l'avenue de Villacoublay).</p> <p>Cette contrainte sera prise en compte en phases travaux et exploitation (voir <i>Annexe L</i>).</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'emprise du projet n'intersecte pas les périmètres des PPR en vigueur sur la commune de Meudon.</p> <p>Néanmoins, il se situe dans une zone soumise au risque de retrait/gonflement des argiles (aléa moyen à fort). Cette contrainte sera prise en compte à la construction des différentes infrastructures. Dans le cas de la parcelle AR 228, ROC SOL préconise une fondation superficielle par semelles encastrées au minimum de 30 cm dans les argiles à Meulière (à partir de 1,8 à 3,5 m de profondeur).</p> <p>Les mesures à mettre en œuvre sont présentées dans le rapport géotechnique en <i>Annexe F</i>.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage, il n'engendre donc pas de risque sanitaire lié à l'eau.</p> <p>Le projet se situe en limite des zones affectées par le bruit généré par les infrastructures, il n'est pas concerné par ce risque sanitaire. Cependant, une attention particulière sera portée à cette thématique.</p> <p>L'exploitation du projet n'engendre pas de bruit supplémentaire.</p> <p>Le projet n'engendre pas de nuisances supplémentaires à la situation actuelle.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage, il n'engendre donc pas de risque sanitaire lié à l'eau.</p> <p>Le projet se situe en limite des zones affectées par le bruit généré par les infrastructures, il n'est pas concerné par ce risque sanitaire. Cependant, une attention particulière sera portée à cette thématique.</p> <p>L'exploitation du projet n'engendre pas de bruit supplémentaire.</p> <p>Le projet n'engendre pas de nuisances supplémentaires à la situation actuelle.</p>
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le chantier sera une source temporaire de bruit.</p> <p>Toutes les mesures seront prises afin de limiter les nuisances sonores au voisinage du site. En effet, l'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de façon à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances (adaptation des matériels et modes opératoires, formation du personnel et mise en place de protections vis-à-vis des riverains...). Voir le rapport de synthèse des enjeux acoustiques et vibratoires en <i>Annexe K</i> pour plus de précisions.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'aura pas d'impact significatif. Un rapport d'expertise sur les déplacements est disponible en <i>Annexe I</i>.</p>
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne devrait pas être source de nuisances olfactives en phase travaux et en phase exploitation (logements, infrastructures sportives et commerces).</p>
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La présence de camions et d'engins sur le chantier pendant la phase travaux engendrera des vibrations supplémentaires pour les riverains proches. Ces vibrations seront cependant limitées dans le temps et correspondront à celles générées classiquement par des chantiers.</p> <p>En phase exploitation, le projet ne devrait pas être source de vibrations supplémentaires.</p> <p>La proximité immédiate du Tramway (T6) induit la présence de vibrations. Cette contrainte environnementale sera prise en compte dans le projet de construction et des études seront menées pour apporter les précisions nécessaires.</p>
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La présence de camions et d'engins sur le chantier pendant la phase travaux engendrera des vibrations supplémentaires pour les riverains proches. Ces vibrations seront cependant limitées dans le temps et correspondront à celles générées classiquement par des chantiers.</p> <p>En phase exploitation, le projet ne devrait pas être source de vibrations supplémentaires.</p> <p>La proximité immédiate du Tramway (T6) induit la présence de vibrations. Cette contrainte environnementale sera prise en compte dans le projet de construction et des études seront menées pour apporter les précisions nécessaires.</p>

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet ne devrait pas influencer les émissions lumineuses environnantes.</p> <p>En phase exploitation, les nouvelles infrastructures seront source de lumière supplémentaire. Néanmoins, Meudon étant située en grande couronne Parisienne, ces émissions lumineuses ne devraient pas impacter les riverains dans ce contexte urbain dense.</p> <p>Ces émissions lumineuses n'induiront pas d'impacts significatifs.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux, comme tout chantier, engendrera des dégagements de poussières qui perturberont légèrement la qualité de l'air aux abords immédiats de la gare. Ils seront limités dans le temps.</p> <p>Toutes les mesures seront prises pour limiter ces rejets.</p> <p>En phase fonctionnelle, le projet n'engendrera pas de rejets polluants dans l'air. Sur l'ensemble de la parcelle (et du quartier), les déplacements en modes actifs seront mis en valeur.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'installation des logements, de la patinoire et des autres infrastructures sur la parcelle sera à l'origine de rejets hydrauliques dans les réseaux d'assainissements existants.</p> <p>L'imperméabilisation de la zone d'étude (actuellement majoritairement recouverte par des espaces non imperméabilisés) sera à l'origine d'une augmentation du volume d'eaux pluviales à récupérer.</p> <p>La gestion des eaux pluviales sera réalisée de manière à limiter le volume d'eau rejeté dans le réseau collectif d'assainissement de la ville. A cette fin, des citernes de récupération des eaux de pluie ou cuves à enterrer, seront mises en œuvre. Ce stockage permettra ainsi la réutilisation des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des locaux communs. Cela permettra également d'éviter en cas de fortes pluies, des inondations ou des risques de pollution du milieu naturel. L'infiltration des eaux pluviales sera favorisée au maximum en limitant les surfaces imperméabilisées et en utilisant des revêtements de sols perméables chaque fois que ce sera possible. Les notes de calculs de rétention des eaux pluviales sont disponibles en <i>Annexe D</i>.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux engendrera des déchets (gravats, rejets de foration) qui seront triés et revalorisés dans la mesure du possible ou évacués directement par les entreprises vers un centre de traitement de déchets inertes (non dangereux), selon la réglementation en vigueur. De plus, le maître d'ouvrage veillera également au mode de transport des matériaux afin d'en limiter l'impact sur l'environnement.</p> <p>L'entreprise en charge des travaux devra mettre en place les moyens appropriés pour accueillir et traiter les eaux usées de chantier avant le rejet dans les systèmes de récupération municipaux.</p> <p>En phase d'exploitation, les déchets produits correspondront aux déchets ménagers produits par les activités et logements présents.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet respectera les prescriptions des documents d'urbanisme applicables.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet permettra l'augmentation de l'offre commerciale sur l'îlot considéré et l'équipement sportif déconstruit sera remplacé par un nouvel équipement sportif.</p> <p>Les impacts du projet sur les activités humaines correspondent à ses objectifs : création de logements et d'activités et densification du quartier.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas d'autre projets connus au sens de l'article R122-5 II 4° du code de l'environnement à proximité du projet (pas de projet ayant fait l'objet d'une procédure).

Néanmoins, plusieurs projets environnant ne répondent pas aux critères de l'article R.112-5 du code de l'environnement mais sont susceptibles d'avoir des impacts cumulés avec le projet de construction de la parcelle AR 228.

Ceux-ci sont à prendre en compte dans le cadre de la réalisation du projet et sont de natures suivantes : constructions de logements/habitations et de commerces sur des parcelles cédées par la ville.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, en cohérence avec les exigences du PLU de la ville de Meudon, a pour objectif d'améliorer le tissu urbain du secteur de la Pointe de Trivaux, en renouvelant l'offre de logements, en offrant de nouveaux espaces commerciaux et en proposant de nouveaux équipements sportifs. L'architecture des résidences fait écho aux bâtiments voisins construits par l'architecte Fernand Pouillon, en utilisant notamment de la pierre en façade, tout en leur donnant une tonalité contemporaine. De généreux espaces publics permettront de créer des lieux de vies conviviales de qualité pour renforcer les échanges entre les résidents.

L'étude historique et documentaire a montré qu'aucune ICPE n'a été présente sur le site, qui fût jusqu'en 1980 destiné à l'agriculture puis aménagé en complexe sportif. L'évaluation environnementale montre qu'au regard du risque sanitaire, les terres sont globalement exemptes de pollution. Des traitements adaptés sont prévus pour les poches ponctuelles de pollution.

Nous prévoyons de réaliser un seul niveau de sous-sol avec des fondations superficielles par semelles encastrées.

L'étude faune flore a révélé qu'aucune espèce protégée n'est présente sur le site. Les trois principales espèces observées sont les suivantes : le pigeon biset, la pie bavarde et l'hirondelle de fenêtre. Ces dernières ne sont pas considérées comme en danger dans les listes rouges nationales et régionales. De plus, elles sont présentes uniquement en survol, aucune ne nichant sur le site.

La parcelle est située dans un tissu urbain avec des voies existantes bien maillées. Ainsi, la génération du trafic supplémentaire sera très limitée. Les transports en communs, notamment le tramway T6 desservent également la parcelle. Enfin, des modes de déplacements alternatifs et doux seront favorisés, notamment avec l'installation de bornes électriques.

Le projet intègre pleinement les exigences du développement durable, en minimisant son impact en termes de consommation énergétique (label Effinergie +), en ménageant des espaces verts pour favoriser la biodiversité et en réalisant des habitations de qualité au service des usagers (certification NF Habitat HQE).

Pour ce chantier, le pétitionnaire s'engage à suivre une démarche de chantier éco-responsable, pour notamment minimiser ses nuisances vis-à-vis des avoisinants.

Etant donné l'importance des études conduites et des analyses effectuées sur le site, en concertation avec la ville ; compte tenu de la maîtrise que nous avons aujourd'hui de notre projet et du terrain, des implications de l'opération sur son environnement, le pétitionnaire estime qu'il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Annexe A :	Axonométries du projet
Annexe B :	Perspectives du projet de construction
Annexe C :	Charte Chantier Eco-Responsable Nexity
Annexe D :	Notes de calcul des volumes des cuves de rétention des eaux pluviales - <i>Bénéfissance (septembre 2016)</i>
Annexe E :	Pré-inventaire Faune/Flore – Diagnostic sur la présence d'espèces protégées - <i>Sintéo (septembre 2016)</i>
Annexe F :	Diagnostic géotechnique, mission G1 - <i>ROC SOL (septembre 2016)</i>
Annexe G :	Evaluation environnementale des sols - <i>Letourneur Conseil (septembre 2016)</i>
Annexe H :	Etude d'ensoleillement - <i>Bénéfissance (septembre 2016)</i>
Annexe I :	Mission d'expertise sur les déplacements - <i>CDVIA (septembre 2016)</i>
Annexe J :	Cahier de phasage de l'opération de construction
Annexe K :	Synthèse des enjeux acoustiques et vibratoires – <i>QIOS (septembre 2016)</i>
Annexe L :	Carte de localisation des canalisations de transport de matières dangereuses sur la commune de Meudon
Annexe M :	Périmètre des zones de risques carrières sur la commune de Meudon
Annexe N :	Zonage du Plan de Prévention du Risque Inondation sur la commune de Meudon

9. Engagement et signature

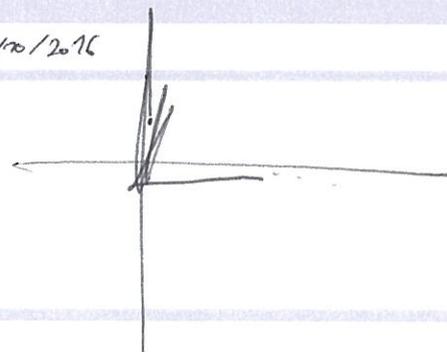
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

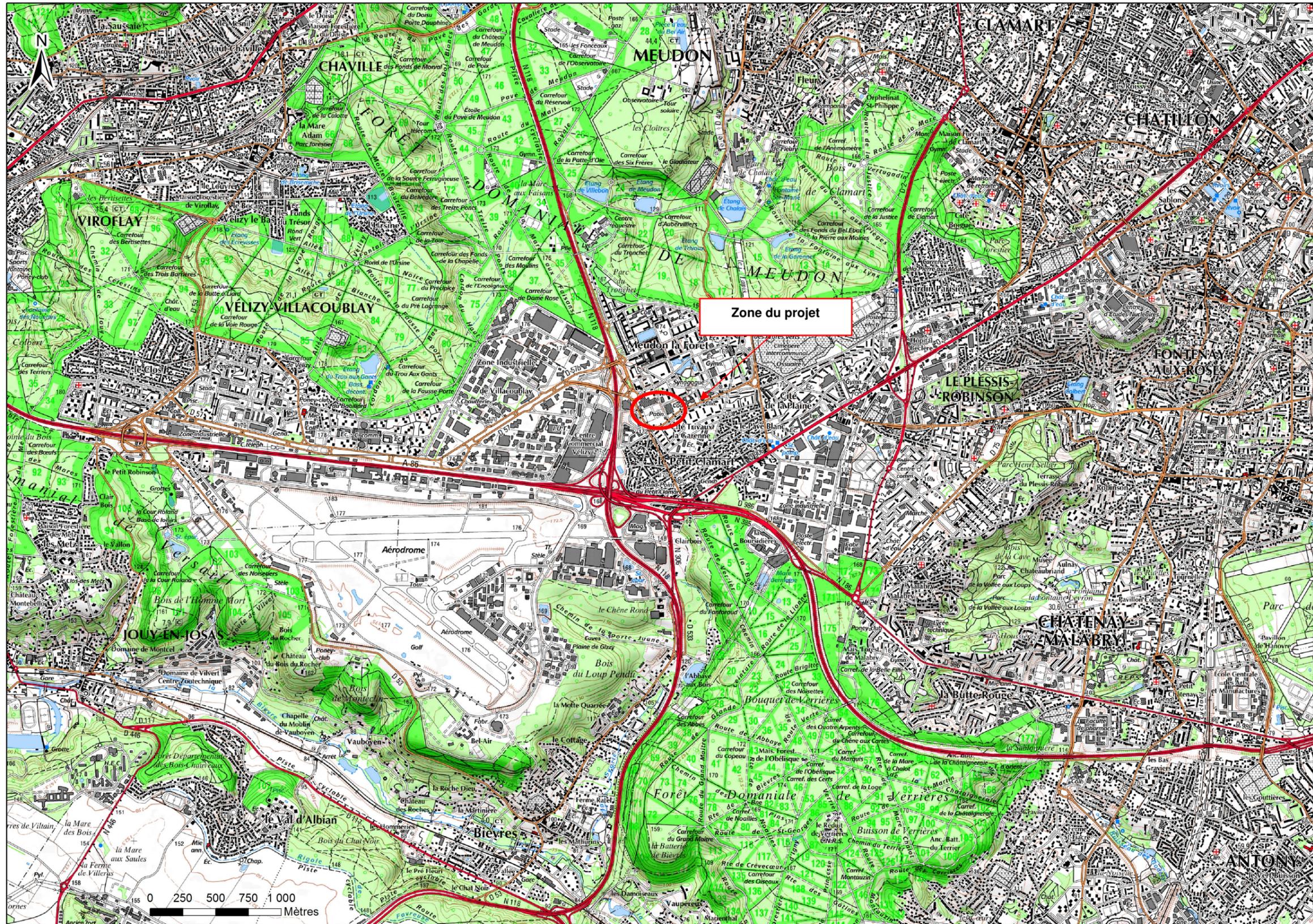
Fait à PARIS

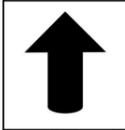
le, 24/10/2016

Signature

SEERI
 SAS au capital de 39 958 €
 RCS Nanterre 331 129 437
 Siège social : 19 rue de Vienne - TSA 60030
 75801 PARIS Cedex 08
 Bureaux : 19 rue de Vienne - TSA 60030
 75801 PARIS Cedex 08







 Emprise du projet



0 50 m



Photographie 5 :
Renouée du Japon

Meudon-la-Forêt

IKEA Vélizy - Cuisine
et Salle de Bains

D987

Europcar - Location
de voiture Vélizy...

Europcar France

PTC - Parametric
Technology SA

Qualiconsult

20 m

Patinoire de Meudon

Meudon Hockey Club

Rue Maskeret-Batia

Avenue de Villacoublay

Fettah Abdelghani

Rue d'Aquitaine

Avenue de Villacoublay

Photographie 1



Photographie 2



Photographie 3



Photographie 4



Photographie 5



Photographie 6



Photographie 7



Photographie 8



Photographie 9



Photographie 10

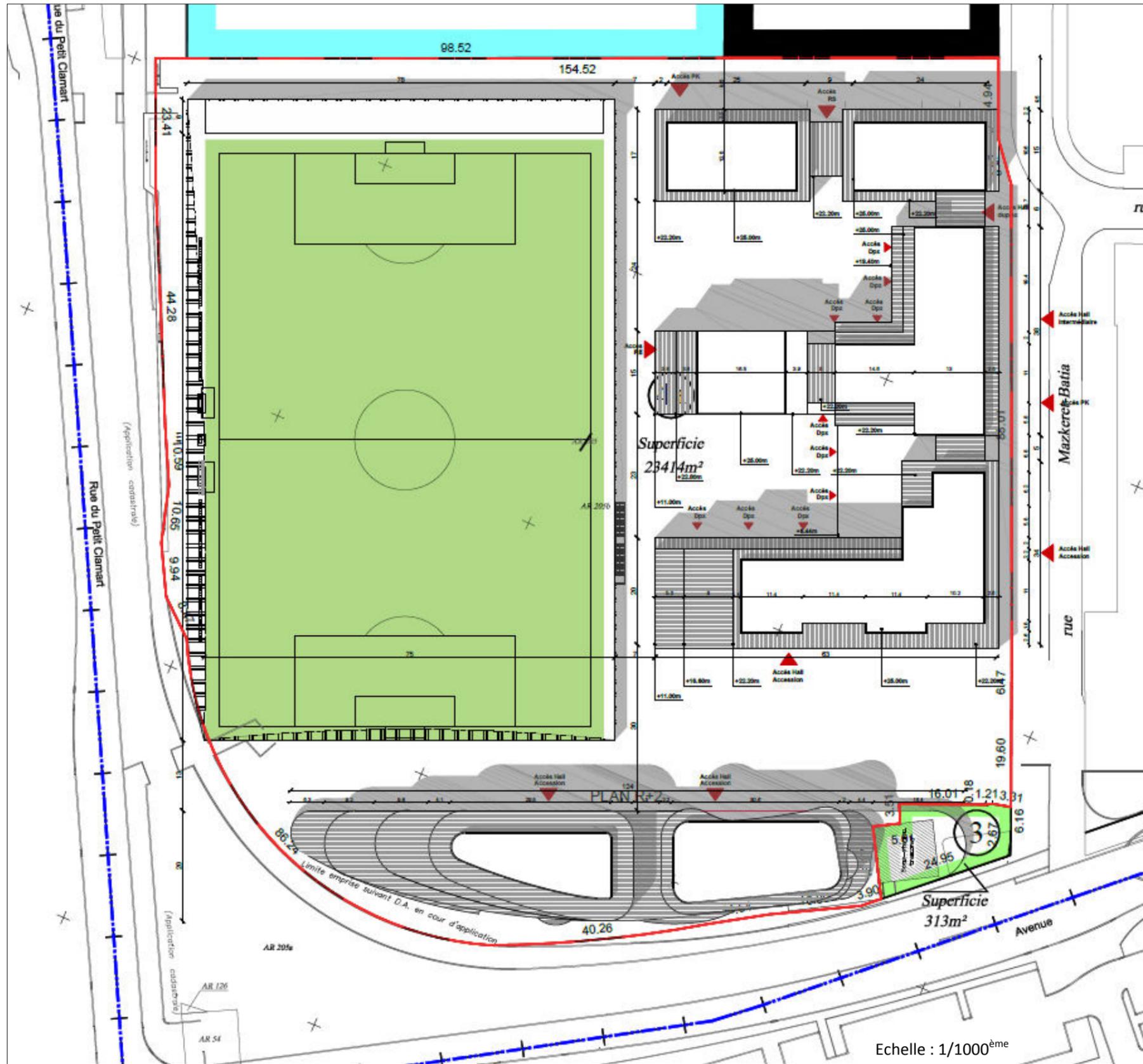


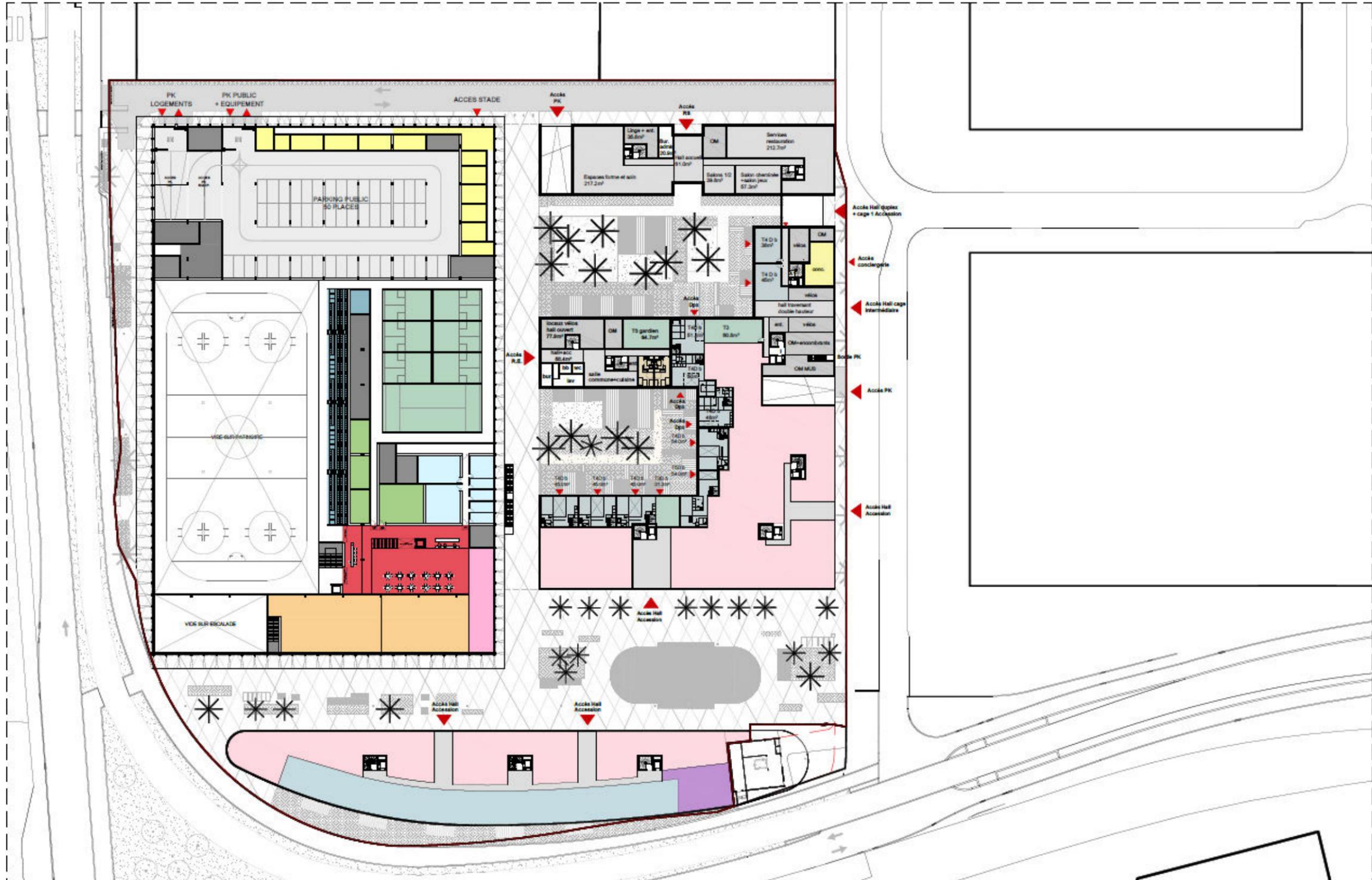
Photographie 11



Echelle : 1/1000^{ème}







PLAN DU RDC 1/500

01

Plan RDC

Échelle	Cote architecte	Date	Mètre d'échelle
1/500	ARC	15.09.16	10m
Indice	Séquence	Phase	05 05 20 04 20
A	-	ESQ	

Architecte
François Leclercq
 29 rue de Rixens - 75020
 Paris
 01 44 61 82 82
 MEMBRAM
 21 rue de la Fontaine au roi
 75011 Paris
 01 43 44 91 78

1272 MEUDON
 POINTE DE TRIVAUX

SYNTHÈSE DES ENJEUX

